

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° I-CD58

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Baubry, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin,  
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, Mme Alexandra Masson, rapporteure  
Mme Mathilde Paris, M. Taché de la Pagerie, M. Villedieu et Mme Frigout

-----

### ARTICLE 7

Substituer aux alinéas 56 à 71 l'alinéa suivant :

« IV. – L'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et les articles L. 2213-4-1 et L. 2213-4-2 du code général des collectivités territoriales sont abrogés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 56 à 71 concernent les Zones à faibles émissions (ZFE).

Madame Anne-Sophie Frigout a déposé une proposition de loi visant à les supprimer. C'est donc l'objet de cet amendement.